

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **20 février 2017 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et greffier adjoint, est également présent.

17-02-075

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

17-02-076

Ratification de l'entente de règlement des dossiers judiciaires connexes 415-22-005907-120, 415-22-005925-122 et 415-17-001202-153

ATTENDU les dossiers judiciaires connexes mentionnés en titre;

ATTENDU la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable en compagnie d'une juge de la Cour Supérieure du Québec le 17 février 2017 au palais de justice d'Arthabaska;

ATTENDU la volonté des parties de régler l'ensemble du litige qui les oppose d'une manière finale, totale et définitive;

ATTENDU que cette entente ne contient aucune admission de part et d'autre et qu'elle est confidentielle;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE l'entente signée par le directeur général le 17 février 2017 soit ratifiée par le conseil pour toute fins que de droit et qu'une copie de ladite entente soit déposée aux archives de la Ville sous pli confidentiel;

QUE le directeur général, ou toute autre personne que ce dernier désignera à cette fin, soit autorisé à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ladite entente;

QUE la trésorière soit autorisée à verser la somme de 86 000 \$ à Me Alain Pard en fidéicomis;

QUE la trésorière soit autorisée à verser toute autre somme nécessaire à l'exécution de ladite entente.

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

17-02-077

Plans de la nouvelle caserne de pompiers – attribution du contrat de gré à gré à l'architecte

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de mandater Lemay Côté, architectes, pour la confection des plans et devis de la nouvelle caserne de pompiers à bâtir au 101 Demers à Princeville au montant de 21 740 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt à être adopté pour l'exécution des travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers jusqu'au maximum de 5% prévu par la Loi, et la différence, s'il y a lieu, par le fonds des activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

17-02-078

Adoption du règlement no 2017-306 modifiant le règlement 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies, no 89-213 relatif à la construction de l'ancienne Ville de Princeville et no 434-89 relatif à la construction de l'ancienne Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2017-306 visant à apporter des corrections techniques à la législation-renvoi des règlements no 2016-300, 89-213 et 434-89.

ADOPTÉE

17-02-079

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire